

Création de la commune de Villanova :

Tout commence en 1856, le 09 août de cette année, Giovanni FABIANI, Salomon CASILI, François CASILI, Giovanni Domenico CASASOPRANA, Antoine Francesco CASASOPRANA, Antonio MARCAGGI, Dominique PAPA, Dominique CASASOPRANA, Mathieu CASASOPRANA, Giuseppe Antonio MARTINETTI, Santo MARTINETTI, et Dominique Antoine MARTINETTI adressent une pétition au préfet de la Corse lui demandant d'entreprendre toutes les formalités nécessaires à la création d'une nouvelle commune qui prendrait le nom de VILLANOVA le hameau le plus important.

Ce faisant, ils s'expriment au nom de tous les habitants des hameaux de VILLANOVA, SALICCIA, PAGHJAGHIOLI, et PISINALE dépendant de la ville d'AJACCIO, et de ceux de SAN FIDELI, VECCHIONI, POGGIO, AJA D'ANTONETTI, FOCE et SCAGLIOLI dépendant de la commune d'ALATA ;

Les raisons de cette demande ?

- L'éloignement et l'état d'abandon dans lesquels sont tenues ces populations
- De ce fait ils négligent de faire les déclarations des actes de l'état civil à Ajaccio ou Alata, les naissances, mariages ou décès sont déclarés parfois à Afa, ou bien à Bocognano d'où la population tire son origine.
- La population n'est en outre soumise à aucun règlement de police et la propriété n'est garantie par aucune surveillance.
- Aucun instituteur ne vient dispenser l'enseignement aux enfants, et ceux qui veulent faire profiter leurs enfants de l'enseignement primaire doivent les envoyer à Ajaccio avec les sacrifices que cela implique pour une population pauvre.

Successivement pressentis pour donner leur avis, le géomètre délimitateur du cadastre (08/10/1856), le géomètre en chef du cadastre (03/09/1857), le Conseil Général (26/08/1859) et le conseil d'arrondissement (session de 1860) approuvent la décision des habitants de la future commune de Villanova.

En application de l'article 3 titre 1 de la loi du 18 juillet 1837, le préfet prend un arrêté (26/10/1859) convoquant les électeurs concernés afin d'élire 10 membres de la commission syndicale qui doit délibérer sur l'opportunité de l'érection en commune distincte des différents hameaux et des conditions de leur séparation des communes d' Ajaccio et d'Alata.

Soixante électeurs se pressent dans la maison de Baptiste GENTILE au hameau de Villanova, où se trouve le représentant de la mairie d'Ajaccio Pascale SAMPOLO, conseiller municipal ; en effet le conseil municipal et les plus imposés d'Ajaccio ont voté le 03 juillet 1858 pour la séparation. Il y a aussi Charles CASALONGA maire d'Alata, mais ses administrés ont unanimement déclaré qu'aucune portion du territoire d'Alata ne devait concourir à la formation de la nouvelle commune.

A l'issue de ce scrutin, Mathieu CASASOPRANA, Dominique CASASOPRANA, Dominique Antoine CASASOPRANA, Joseph MARTINETTI dit « Moroni », Toussaint MARTINETTI, Paul BIANCAMARIA, Joseph Antoine MARTINETTI, Jules MARTINETTI, Dominique MARTINETTI et Jean FABIANI sont proclamés membres de la commission syndicale des hameaux.

Immédiatement après son élection la commission élit son président Dominique Antoine CASASOPRANA de feu Charles, et déclare qu'il y a urgence de distraire des communes d'Ajaccio et Alata les sections concernées.

La loi du 06 juillet 1862 promulguée par l'empereur NAPOLEON III crée enfin (six ans après la transmission de la pétition au préfet) la commune de VILLANOVA.

Il faut cependant noter que la partie située sur Capo di Feno et Paghiaglioli initialement concernée restera commune d'Ajaccio.